

Zeitschrift:	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	52 (2005)
Heft:	4
Artikel:	23 instructeurs de la PCi fraîchement diplômés
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-370175

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les nouveaux instructeurs de la protection civile (classe francophone).

PHOTOS: OFPP

INSTRUCTION

23 instructeurs de la PCI fraîchement diplômés

OFPP. Après avoir conclu avec succès une instruction intensive, 23 candidats provenant de toute la Suisse ont obtenu en mai leur diplôme fédéral d'instructeur de la protection civile. C'est la première fois que l'Office fédéral de la protection de la population organise cette formation en plusieurs modules.

Vingt-trois participants ont suivi cette formation nouvelle formule: douze personnes, dont trois Tessinois, en français et onze personnes en allemand. Tous ces nouveaux instructeurs sont désormais prêts à enseigner dans les cantons. Urs Hösl, chef de la Division de l'instruction de l'OFPP et président de la commission d'examen, leur a remis leurs diplômes lors d'une cérémonie organisée au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg.

Cours organisés en modules

La nouvelle ordonnance de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) prévoit une instruction échelonnée sur quatre ans au maximum alors qu'autrefois, l'école d'instructeur durait 24 semaines. Chaque module fait l'objet d'une évaluation et donne droit à un certain nombre de crédits ECTS (European Credit Transfer System). Avec l'adoption du système de crédits ECTS (déclaration de Bolougne), cette formation est reconnue sur le marché européen.

Dans un premier temps, quatre modules obligatoires sont au programme. Les participants apprennent à animer des cours destinés aux adultes et reçoivent des informations générales concernant la protection civile et la protection de la population. Dans un second temps, les participants peuvent choisir des modules optionnels. Ces modules sont axés sur les trois fonctions de base. Les derniers modules traitent de sujets concernant les échelons supérieurs (conduite d'exercices, direction de cours). Une évaluation des aptitudes est effectuée après chaque module; il y a donc pas d'examen final.

L'instruction et les deux exercices pratiques durent 120 jours. Il est donc possible de l'achever en 12 mois, ce qui est toutefois déconseillé aux futurs instructeurs. Certains diplômés ont trouvé que le prolongement du temps accordé pour l'instruction (jusqu'à quatre ans) pouvait également constituer un inconvénient. Grâce au système modulaire, les participants peuvent mettre en pratique régulièrement ce qu'ils ont appris auprès de leur employeur (cantons, régions ou communes) et acquérir une certaine expérience. La partie pratique est obligatoire pour l'obtention du diplôme.

Organisations partenaires bienvenues

La formation menant au diplôme comprend l'instruction théorique pour le certificat 1 de la Fédération suisse pour la formation des adultes (FSEA). Ce certificat permet aux ins-

tructeurs de la protection civile de suivre d'autres modules pour obtenir le brevet fédéral de formateur d'adultes.

Les divers modules sont ouverts non seulement aux futurs instructeurs de la protection civile mais aussi aux membres des organisations partenaires de la protection de la population (police, services de la santé publique, sapeurs-pompiers, services techniques). Les conditions requises pour accéder aux cours figurent dans les descriptifs des modules et des filières. Les informations concernant les cours se trouvent sur Internet à l'adresse suivante: www.protopop.ch (Services/Cours).

Noms des nouveaux diplômés:

AG: Banholzer Daniel (Zeihen), Bürgi David (Safenwil), Frauenfelder Markus (Reinach), Pfeuti Bernhard (Buchs), Salzmann Reto (Niedererlinsbach), Winter Josef (Kaisen); BL: Tschopp Stephan (Diengen); FR: Deniau Henry (Salvenach), Mooser Benedikt (St. Antoni); GE: Asinardi Grégoire (Genève), Diserens Philippe (Confignon), Dupertuis Claude (Chêne-Bourg), Gischig Pascal (Satigny), Lambery Claude (Petit-Lancy), Micheloud Denis (Confignon); OW: Wyrich Rudolf (Flüelen); SH: Distel Sacha (Schaffhouse); TI: Hess Claudio (Astano), Ravasi Stefano (Iragna), Tettamanti Corrado (Monte); VD: Hildebrand Guy (Romanel-sur-Lausanne); VS: Emery Stéphane (St-Maurice); ZH: Stettler Thomas (Küschnacht)